

DEPARTEMENT  
DU NORD

COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 10/03/2020

Reçu en préfecture le 10/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20200305-CC05032020\_15-DE

## Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 05 mars 2020 à 19h00

Le 05 mars 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

**Etaient présent(es) :** M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Broutele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 17, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

**Avaient procuration :** M. Michel Dehaene procuration à M. Catteau  
M. Claude Beve procuration à M. Philippe Mahieu  
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert  
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 16

**Absente :** Mme Sophie Caron

**Absents excusés :** Mme Doriane Jorisse,  
Mme Anna Di Penta  
M. Jacques Parent

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine Goedgebuer

### Développement économique : ATPE – Subvention à l'EURL Total Aménagement sur la commune de LESTREM.

*Le Vice-Président expose au conseil :*

Par délibération du 27 mars 2019, le conseil communautaire a acté le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL.

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'EURL Total Aménagement, créée le 8 mars 2019.

Cette entreprise, dirigée par Monsieur David CAMPAGNE, est spécialisée dans la rénovation d'espaces intérieurs et tous travaux du 2<sup>nd</sup> œuvre du bâtiment.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

|                                  | Année 1    | Année 2    | Année 3    |
|----------------------------------|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaire                | 54 000.00€ | 70 000.00€ | 75 000.00€ |
| Rémunération du dirigeant        | 5 100.00€  | 19 200.00€ | 21 000.00€ |
| Charges sociales du dirigeant    | 3 200.00€  | 8 640.00€  | 9 450.00€  |
| Capacité d'autofinancement       | 15 097.00€ | 7 505.00€  | 7 779.00€  |
| Remboursement d'emprunt          | 6 212.00€  | 6 304.00€  | 5 798.00€  |
| Capacité d'autofinancement Nette | 8 885.00€  | 1 201.00€  | 1 981.00€  |

La demande de subvention de l'entreprise porte sur l'achat d'un véhicule utilitaire, du marquage du véhicule, et de l'achat de matériel.

|                                | Montant HT        |
|--------------------------------|-------------------|
| Véhicule utilitaire Renault    | 18 751.10€        |
| Marquage du véhicule           | 700.00€           |
| Echafaudage                    | 300.00€           |
| Sableuse                       | 740.83€           |
| Matériel pour enduit (tollens) | 2 552.22€         |
| Matériel (Krenobat)            | 1 767.18€         |
| Pistolet à peinture            | 540.83€           |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>25 352.16€</b> |

L'aide de la CCFL a été fixée à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle).

L'EURL Total Aménagement a reçu 2 prêts d'honneur pour un montant de 5 000€ au total.

L'aide pourra être au maximum de 5 000€.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil d' :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 5 000 euros maximum à l'EURL Total Aménagement à réception des pièces justificatives;
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l'EURL Total Aménagement et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Bruno FICHEUX**

